BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2245

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

921 767 901 RCS Paris.
JUCADA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1.00 EUR.
Adresse : 1, square La Bruyère, 75009 Paris.
Précédent propriétaire : 921 767 901 RCS Paris. **JUCADA.**
Oppositions : Article L.236-26 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : JUCADA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 1 square La Bruyère 75009 Paris Capital : 1.00 EUR Numéro unique d'identification : 921767901 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire de la scission : CANDAR Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 1 square La Bruyère 75009 Paris Capital : 2556313.00 EUR. Société bénéficiaire de la scission : JUCADA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 1 square La Bruyère 75009 Paris Capital : 2926579.00 EUR. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société CANDAR est prévue : Actif : 2.556.313,84 euros Passif : 0 euro Soit un actif net apporté s'élevant à : 2.556.313 euros, l'excédent de 0,84 € étant transmis à JUCADA par application de l'ajustement prévu à l'Article 2.3.2. du projet du traité de scission. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société JUCADA est prévue : Actif : 3.213.319,70 euros Passif : 286.741,53 euros L'actif net transmis à JUCADA s'élève à 2.926.578,17 euros Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération de l'apport-scission fait à la société CANDAR : CANDAR émettra cent (100) actions ordinaires de 25.563,13 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, formant son capital social de deux millions cinq cent cinquante-six mille trois cent treize euros (2.556.313 €), égal à la Valeur de Référence CANDAR. Le rapport d'échange, qui assure une stricte proportionnalité entre les droits des Associés dans le capital de la Société Scindée et leurs droits dans le capital de CANDAR, est fixé à une (1) action de CANDAR pour une (1) action de la Société Scindée. Prime de scission : néant En rémunération de l'apport-scission fait à la JUCADA : JUCADA émettra cent (100) actions ordinaires de 29.265,79 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, formant son capital social de deux millions neuf cent vingt-six mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (2.926.579 €). Le rapport d'échange, qui assure une stricte proportionnalité entre les droits des Associés dans le capital de la Société Scindée et leurs droits dans le capital de JUCADA, est fixé à une (1) action de JUCADA pour une (1) action de la Société Scindée. Aucun rompu ne résulte de ce rapport d'échange. La différence entre la Valeur de Référence JUCADA (2.926.579,01 €) et le montant nominal des actions émises (2.926.579 €), soit un centime (0,01 €), résultant de l'arrondi au centime de la valeur

nominale des actions, constituera une prime de scission inscrite au passif du bilan de JUCADA. Sur le plan fiscal, les Parties conviennent de conférer à la Scission, un effet rétroactif au 1er janvier 2026, date d'ouverture de l'exercice en cours de la Société Scindée . Date du projet commun de scission : 19.10.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société JUCADA : 20.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société CANDAR : 03.11.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris) Pour la société JUCADA : 03.11.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

